

REPUBLIQUE DU BURUNDI



AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE  
DES CAPITAUX DU BURUNDI  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE DES CAPITAUX DU BURUNDI

## 1. Contexte

L'Autorité de régulation du marché des capitaux « **ARMC** », en sigle a été créée par la loi N° 1/08 du 29 octobre 2020. L'Autorité est une Institution publique dotée de l'indépendance opérationnelle et du patrimoine propre. Cet organisme étatique a pour mission principale de réglementer et développer, au Burundi, un marché des capitaux ordonné, équitable, transparent et efficient.

La vision de l'Autorité de régulation du marché des capitaux du Burundi « **ARMC** » est d'être un régulateur innovant d'un marché robuste et compétitif à l'échelle régionale et mondiale avec pour objectif de faire du marché des capitaux du Burundi une destination d'investissement locale, régionale et internationale attrayante.

Par le décret N° 100/198 du 20 août 2021, le Président de la République du Burundi a nommé les membres du conseil d'administration qui va assurer la haute responsabilité de l'Autorité. Parmi les missions du conseil d'administration figure le recrutement par concours des directeurs des départements de cette institution.

Dans le but d'accomplir cette tâche et permettre le démarrage proprement dit de ses activités, le Conseil d'administration désire recruter le Directeur de la recherche et de développement de l'Autorité.

## 2. Description du poste

Sous la supervision du Directeur Général, le Directeur de la recherche et de développement suit une vision et un leadership dans l'organisation institutionnelle de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux « **ARMC** », ainsi que dans le développement et la réglementation du marché des capitaux au Burundi. Le Directeur de la recherche et de développement sera responsable de la recherche et du développement du marché des capitaux pour la mise en œuvre des

B

stratégies de promotion et de développement dans tous les aspects de ce marché au Burundi. Un accent particulier sera mis sur la facilitation de la création d'un marché des titres financiers qui sera ordonné, équitable, efficace et transparent.

Conformément à la loi régissant l'Autorité de régulation des marchés de capitaux du Burundi, le Directeur de la recherche et de développement de l'Autorité, est recruté par le Conseil d'Administration de l'Autorité.

Le Directeur de la recherche et de développement ne peut entreprendre toute autre activité lucrative ou accepter un autre emploi susceptible de provoquer un conflit d'intérêt et d'avoir un impact négatif sur sa performance.

### **3. Tâches et Responsabilités**

Le Directeur de la recherche et de développement rend compte au Directeur Général. Il est responsable des affaires courantes, des opérations et de la gestion de sa direction. Ses tâches et responsabilités comprendront notamment de :

- Superviser toutes les activités de la direction et valider tous les dossiers de la direction avant de les transmettre aux échelons supérieurs ;
- Assurer la coordination et la coopération des cadres et services de sa direction avec les autres cadres et services des autres directions) ;
- Développer tous les aspects du Marché des Capitaux, avec un accent particulier sur l'élimination des obstacles et la création d'incitations pour des investissements à long terme dans les entreprises productives ;
- Faciliter la création d'un marché sur lequel les titres peuvent être offerts et négociés d'une manière ordonnée, équitable et efficace ;
- Veiller à ce que les rapports soient présentés en temps voulu et qu'ils contiennent des renseignements adéquats et complets pour l'élaboration d'orientations appropriées ;
- Examiner le rapport de la Bourse du Burundi et analyser l'impact probable des évolutions ;
- Veiller à ce que les recherches menées sur l'évolution du marché des capitaux, la littérature y relative et les pratiques sur le marché soient en adéquation avec les meilleures pratiques internationales ;
- S'assurer que tous les acteurs du marché des capitaux puissent avoir des informations indispensables conservées dans le système et que ces dernières sont accessibles par tous ;
- Développer les nouveaux produits qui répondent à la demande du marché ;
- S'assurer que tout ancien ou nouveau produit du marché est mieux connu et sensibilisé à tous les acteurs.



#### **4. Profil et Conditions de recrutement**

- Etre de nationalité burundaise ;
- Etre de bonne moralité, bonne conduite vie et mœurs ;
- N'avoir pas été révoqué de la fonction publique, de la police nationale ou de l'armée et de la magistrature ;
- N'avoir pas encouru de servitude pénale ;
- Avoir des attestations de notations qui attestent de bons résultats en milieu de travail ;
- Avoir une très grande capacité de compréhension et avoir participé au processus de développement du marché des capitaux du Burundi constitue un avantage;
- Avoir une très grande compréhension et avoir participé aux initiatives régionales d'intégration des marchés financiers de la Communauté d'Afrique de l'Est, seraient un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'Anglais écrit et parlé constituerait un atout ;
- N'avoir pas dépassé 40 ans au moment de la date de clôture de dépôt des candidatures ;
- Les candidatures féminines sont encouragées.

#### **5. Compétences clés**

- Avoir un diplôme de niveau Maitrise en Economie, en Finance, en Gestion financière, en Droit des affaires ou dans les domaines similaires issu d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu comme tel au Burundi ;
- Avoir suivi des formations professionnelles dans le domaine de la Finance ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience de travail dans un des domaines ci-haut mentionnés avec d'excellentes compétences organisationnelles, administratives et en gestion du temps ;
- Avoir des compétences en leadership et en planification stratégique ;
- Avoir une bonne compréhension des institutions de services financiers, des marchés de capitaux et des produits dérivés ;
- Avoir de solides compétences analytiques et créatives pour la résolution de problèmes ;
- Avoir une aptitude avérée à effectuer une mission diligente complète, y compris une analyse financière des institutions financières, telles que les banques, les institutions financières non bancaires et les fonds de capital-investissement ;
- Avoir une aptitude de gérer des risques dans un environnement en perpétuelle et dynamique évolution ;



- Avoir des compétences en négociation hautement développées et avérées pour produire des effets positifs auprès des interlocuteurs de haut niveau, tant internes qu'externes, et pour comprendre quand et comment appliquer le tact, exercer de l'influencer, maintenir une ligne ferme, nouer ou rompre les contacts, comprendre les lignes non écrites d'influence et se comporter en conséquence ;
- Avoir une capacité de communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral en anglais ou en Français ;
- Avoir des compétences analytiques avancées et capacité à prendre des décisions judicieuses avec de solides compétences en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- Avoir la capacité de gérer et d'influencer le changement tout en gardant à l'esprit les intérêts nationaux ;
- Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique Word, Excel, Power point, Logiciels de traitements des bases de données ; etc.
- Avoir des idées innovantes et des compétences organisationnelles bien développées.

## **6. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation du marché des capitaux ;
- Une copie du diplôme certifié conforme à l'original auprès du ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions ou l'équivalence de diplôme délivré par ce même ministère si le diplôme est délivré à l'étranger ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle, actualisé et signé ;
- Les attestations des services rendus, certificat de formation ou tout autre document attestant l'expérience en la matière ;
- Une copie de la carte nationale d'identité lisible ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Tout autre document jugé nécessaire.

## **7. Dépôt et date limite de réception des dossiers**

Les dossiers sous-plis fermés sont adressés au Président du conseil d'administration et sont déposés dans le building du Ministère des Finances, du Budget et de la planification Economique, 4<sup>eme</sup> étage, bureau numéro 431.

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 22/06/2024 à 15h30 min.

## 8. Sélection

Les candidats qui auront été retenus seront invités à passer un test écrit et/ou oral à une date qui leur sera communiquée le moment venu.

Les présents termes de référence sont affichés au rez-de chaussé du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique et sont disponibles sur son site web: [www.finances.gov.bi](http://www.finances.gov.bi).

N.B:

- Les candidats qui auront fourni des renseignements inexacts seront exclus de la procédure de recrutement dès la découverte de la tricherie ;
- Le diplôme scanné ou notarié constitue un motif de rejet du dossier de candidature.

Fait à Bujumbura, le 11/06/2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'Autorité de  
Régulation du Marché des Capitaux du Burundi

Charles NDIZEYE

